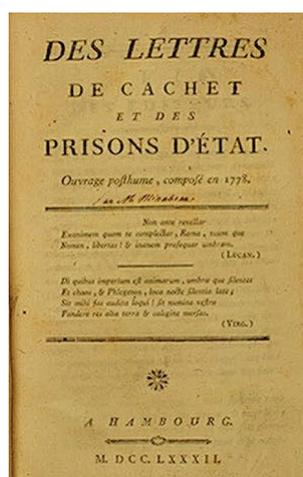


Car tel est mon bon plaisir

La Lettre de cachet

Tel un monarque absolu après s'être moqué de l'avis unanime et contraire de ses conseils, le directeur de la CPAM a signé la condamnation de notre confrère:

- 3 mois de mise sous une tutelle humiliante.
- Une condamnation prononcée par un homme seul médicalement non compétent.
- Une condamnation basée sur des chiffres sortis de dessous sa couronne et qu'il a refusé de justifier.
- Une condamnation malgré les conclusions favorables à la relaxe de la commission dite des "pénalités" dont les membres peuvent apprécier maintenant la considération que le monarque accorde à leur avis.



Seulement voilà, prendre des mesures sans discernement se révèle toujours contre-productif. La victime n'est jamais la bonne.

La mise sous tutelle n'aura comme seul effet d'ajouter

- Une entrave de plus aux soins des patients.

- Une entrave de plus accentuant la dérive de l'Assurance sociale solidaire vers un système privatisé.
- Une surcharge de travail inutile pour le personnel de l'assurance-maladie déjà incapable de traiter ses dossiers avec la célérité indispensable à la bonne prise en charge sociale des patients.

Quand on dispose d'un pouvoir, confondre Son opinion avec la justice est

- destructeur pour les personnes incriminées
- nuisible pour les patients
- délétère pour le système lui même

**Et Là il n'y a qu'un seul coupable,
le Roi.**



« Que fais-tu là, beau-frère? — Je sanctionne. »